

20-04.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames : Jocelynn Meadows et Laura Lebel; messieurs Robin Lavoie, Raymond Lacroix et François Dornier (président).

Absence motivée : Monsieur Michel Pineault

Sont également présentes : mesdames Marie-Josée Ross (secrétaire d'assemblée) et Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles (points 04, 05, 06, 07 et 08).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du comité exécutif.

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

20-04.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 2^e (20-02) réunion de l'année 2020 du comité exécutif
- .04 – Cégep de Rimouski / Pavillon J - Phase 1 / Piscine - Bassin et plage IMQ - Pavillon E - Réfection/ Bassin de plongée et locaux annexes / Choix des professionnels (disciplines architecture et ingénierie) : pour adoption
- .05 – CÉGEP (local E-002) / Réfection majeure de la salle à manger de la cafétéria – phase "été 2019" (amiante - éclairage - plafond) / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : pour adoption
- .06 – Cégep – Étage A-100 / Travaux de réfection et d'aménagement des laboratoires du Département de techniques de génie mécanique / allocation budgétaire pour réalisation de travaux supplémentaires : pour adoption
- .07 – Cégep – Étage A-100 / Travaux de réfection et d'aménagement des laboratoires du Département de techniques de génie mécanique / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % de la PHASE I des travaux : pour adoption
- .08 – Nomination au poste de régisseur général aux Terrains, bâtiments et approvisionnement : pour adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

20-04.03 – PROCÈS-VERBAL DE 2^E (20-02) RÉUNION DE L'ANNÉE 2020 DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 2^e (20-02) réunion de l'année 2020 du comité exécutif soit adopté tel qu'il est présenté.

b) Suites

Aucune suite n'est donnée.

20-04.04 – CÉGEP DE RIMOUSKI / PAVILLON J - PHASE 1 / PISCINE - BASSIN ET PLAGE IMQ - PAVILLON E – RÉFECTION / BASSIN DE PLONGÉE ET LOCAUX ANNEXES / CHOIX DES PROFESSIONNELS (DISCIPLINES ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE) : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le service Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski a publié sur le SEAO, un appel d'offres public relié aux services professionnels liés à la construction concernant

le Pavillon J – Phase 1 / Piscine - Bassin et plage IMQ - Pavillon E – Réfection / Bassin de plongée et locaux annexes / Choix des professionnels (disciplines architecture et ingénierie) qui se terminait le 2 mars 2020, à 11 h. L'appel d'offres avait deux volets, soit les services professionnels en architecture et les services professionnels en ingénierie.

Six (6) firmes ont présenté leur candidature dans le cadre de cet appel d'offres. Par spécialité et par ordre alphabétique, les firmes sont :

En architecture :

1. *Atelier5* (Rivière-du-Loup, Québec);
2. *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu Proulx et Savard Associés, Architectes* (Rimouski, Québec) (*Consortium*);
3. *Poirier Fontaine architectes inc.* (Montréal, Québec).

En ingénierie (mécanique, électricité, structure) :

4. *Bouthillette Parizeau inc.* (Montréal, Québec);
5. *GBI Experts-conseils inc.* (Montréal, Québec);
6. *Stantec Experts-conseils ltée* (Rimouski, Québec).

Les personnes présentes lors de l'ouverture publique des enveloppes de proposition, tenue au Cégep de Rimouski le lundi 2 mars 2020, étaient :

- Véronique Côté, technicienne en administration à l'approvisionnement au Cégep de Rimouski;
- François Gagnon, gestionnaire administratif à l'approvisionnement au Cégep de Rimouski;
- Robin Saint-Laurent, coordonnateur des Projets et infrastructures au Cégep de Rimouski;
- Charles Doyle Poirier, coordonnateur des Activités sportives et collégiales au Cégep de Rimouski.

Les soumissions pour le Cégep de Rimouski / Pavillon J - Phase 1 / Piscine - Bassin et plage IMQ - Pavillon E – Réfection / Bassin de plongée et locaux annexes / Choix des professionnels (disciplines architecture et ingénierie) ont été analysées le mercredi 11 mars par un comité de sélection composé des personnes suivantes :

- Charles Doyle Poirier, coordonnateur des Activités sportives et collégiales au Cégep de Rimouski;
- René Desrosiers, coordonnateur Terrains, bâtiments et approvisionnement au Cégep de Rimouski;
- Michel Dion, membre externe du comité.

Monsieur François Gagnon, gestionnaire administratif au service Terrains, bâtiments et approvisionnement du Cégep de Rimouski a agi à titre de secrétaire du comité précité.

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT les résultats des analyses des différents concours;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 2.01 - Prix applicables du document « Régie » de l'appel d'offres, la contrepartie des services est calculée en fonction des méthodes prévues au *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (RLRQ, chapitre C-65.1, r 9) OU au *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (L.R.Q., chapitre A-6, art. 49 (Décret 1235)) qui, selon la prestation, peut être horaire, à forfait ou à pourcentage, tel qu'indiqué à la partie 2.00 du Contrat;

CONSIDÉRANT le mode d'adjudication de la note finale la plus élevée;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. D'autoriser l'attribution du contrat de services professionnels en architecture liés aux projets Phase 1 / Piscine - Bassin et plage IMQ - Pavillon E - Réfection/ Bassin de plongée et locaux annexes à la firme *Poirier Fontaine architectes inc.* (Montréal, Québec);
2. D'autoriser l'attribution du contrat de services professionnels en ingénierie liés aux projets Phase 1 / Piscine - Bassin et plage IMQ - Pavillon E - Réfection/ Bassin de plongée et locaux annexes à la firme *GBI Experts-conseils inc.* (Montréal, Québec).

20-04.05 – CÉGEP (LOCAL E-002) / RÉFECTION MAJEURE DE LA SALLE À MANGER DE LA CAFÉTÉRIA – PHASE "ÉTÉ 2019" (AMIANTE - ÉCLAIRAGE - PLAFOND) / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement étaient nécessaires au niveau de la salle à manger de la cafétéria du Cégep de Rimouski afin d'améliorer la polyvalence des installations fixes qu'on y retrouve de même que pour mieux répondre aux exigences des multiples vocations qu'elle est appelée à remplir dans le futur (salle à manger, lieu d'études, milieu de socialisation et espace pouvant accueillir des événements spéciaux). Une subdivision de l'endroit en différentes zones a donc été établie en tenant compte des besoins fonctionnels énoncés par les représentants du Cégep. Le nouvel aménagement de l'entrée et l'ajout d'une alcôve permettent maintenant une circulation plus fluide entre le corridor de l'étage D-000 et la cafétéria en plus d'offrir une nouvelle aire d'accueil et d'affichage. Au quotidien, l'alcôve fera office de coin-détente qui pourra, à l'occasion, être converti en scène. Le plafond a également été refait à neuf et son style est propre aux différentes zones qui composent maintenant la cafétéria.

Les travaux requis pour rencontrer les objectifs ci-dessus mentionnés consistaient principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- La démolition de la cloison de l'entrée, l'enlèvement des portes et la construction d'une nouvelle alcôve;
- La réfection et/ou le rafraîchissement des finis intérieurs (plancher, murs et plafonds) en harmonie avec le concept actuel de la Coopsco;
- L'enlèvement ou l'encapsulage de l'amiante présente dans les finis de plafonds de la salle à manger;
- La conception de mobilier intégré avec éclairage de zone;
- L'amélioration de l'acoustique des lieux;
- La réalisation d'un système d'éclairage d'ambiance adaptable à diverses configurations d'aménagement de la salle à manger;
- L'intégration de nouvelles prises de raccordement réseau et de tableaux de raccordement avec prises micro;
- L'intégration d'un projecteur vidéo;
- La mise à niveau de systèmes électriques;
- Le remplacement du système de distribution d'air (conduits et diffuseurs).

Les firmes professionnelles *Goulet & Lebel – Architectes* (spécialité Architecture) et *Stantec Experts-conseils Itée* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été originalement estimés à 878 270 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

Durant la période d'appel d'offres, quatre (4) entreprises ont demandé les documents et deux (2) d'entre elles se sont présentées à la visite de chantier.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au seul entrepreneur général ayant déposé une soumission (conforme) pour ce projet, soit l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, Québec) au montant total de 758 260,13 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01 à A-15, PL-01 à PL-03, EL-01 à EL-06, GE-01R, GE-02, CA-01 et CA-02 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 24 196,11 \$;

Ordre de changement n° 2 :

- Directives de chantier A-17, A-18, EL-07 et SR-01 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 1 955,48 \$.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de 784 411,72 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final 3,45 % de la valeur du contrat original soit 26 151,59 \$.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet en question;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski le;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement de la salle à manger de la cafétéria du Cégep de Rimouski durant l'été 2019, **dès que ce dernier aura donné suite aux modalités administratives qui restent encore à satisfaire**. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de 80 201,11 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, Québec).

20-04.06 – CÉGEP – ÉTAGE A-100 / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES DU DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE / ALLOCATION BUDGÉTAIRE POUR RÉALISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES : *POUR ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires dans différents locaux utilisés par le Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski afin d'y permettre la mise à niveau d'équipements pédagogiques existants ainsi que pour y implanter de nouvelles technologies (telles que des cellules robotisées et du développement de procédé 3D) permettant d'offrir des formations actualisées, répondant mieux aux exigences du marché du travail.

Le projet consiste principalement à réaménager des salles de classe et des laboratoires de l'étage 100 du pavillon A pour y recevoir les nouveaux équipements requis de même que pour offrir des espaces davantage adaptés à la formation technique en génie mécanique. L'accès au département sera modernisé. Une zone dédiée aux étudiantes et aux étudiants, incluant une aire d'exposition pour leurs projets ainsi que des espaces pour leurs effets personnels, sera créée. Des portes de grandes dimensions seront ajoutées pour faciliter la manutention d'équipements. Une salle de toilette vétuste sera également rénovée. La ventilation sera revue pour l'ensemble des locaux; certains seront même climatisés et dotés d'éléments pour le contrôle de l'humidité ambiante. Des travaux d'électricité et de plomberie seront également nécessaires pour permettre le fonctionnement des nouveaux équipements.

Étant donné leur ampleur et l'étroitesse relative du calendrier de réalisation possible en dehors des périodes académiques, les travaux précités ont dès le départ été scindés en deux (2) phases distinctes (la première réalisée durant l'été 2019 et la seconde planifiée pour l'été 2020) afin d'en atténuer les impacts au niveau des activités pédagogiques du département dont il est ici question.

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités (PHASES I et II) ont initialement été estimés à 922 971 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 802 903,77 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01, A-02, A-04 à A-08, A-11, A-13, ME-01, ME-03, ME-06, ME-09 à ME-11, ME-14 et ME-17 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement et des ordres de changement* ci-joint pour un montant total de 34 593,51 \$;

Ordre de changement n° 2 :

- Directives de chantier A-03, A-09, A-10, A-12, A-14 à A-16, ME-02, ME-05, ME-07, ME-08, ME-12, ME-16, ME-18 à ME-20 et S-01 à S-05 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement et des ordres de changement* ci-joint pour un montant total de 33 782,91 \$;

Ordre de changement n° 3 :

- Directives de chantier ME-04, ME-13, ME-15 et ME-21 rév.1 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement et des ordres de changement* ci-joint pour un montant total de 20 253,06 \$.

À la suite de ces trois (3) ordres de changement, le montant total révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est pour le moment de 891 533,25 \$. Le pourcentage de dépassement de coûts représente donc (à la fin de la PHASE I du projet) 11 % de la valeur du contrat original soit 88 629,48 \$.

Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c. 29)* et ses règlements d'application entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2008 qui permet au dirigeant d'un organisme public (le conseil d'administration), directement ou par délégation (au comité exécutif ou au directeur général), d'autoriser la réalisation de modifications à un contrat de construction, le tout par tranches maximales successives de 10 % du montant initial du contrat dans le cadre d'une même délégation;

CONSIDÉRANT que les coûts connus pour des travaux supplémentaires relatifs à ce projet totalisent maintenant 11 % de la valeur originale du contrat de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que de nouveaux travaux supplémentaires pourraient être nécessaires durant la PHASE II du projet, à l'été 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT que la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général à utiliser, au besoin, une allocation pouvant aller jusqu'à 80 290,38 \$ (équivalent à une nouvelle tranche de 10 % de la valeur initiale du contrat) pour couvrir l'augmentation des honoraires de l'entrepreneur responsable des travaux nécessaires dans le cadre du projet de réfection et d'aménagement des laboratoires du Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski

20-04.07 – CÉGEP – ÉTAGE A-100 / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES DU DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % DE LA PHASE I DES TRAVAUX : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires dans différents locaux utilisés par le Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski afin d'y permettre la mise à niveau d'équipements pédagogiques existants ainsi que pour y implanter de nouvelles technologies (telles que des cellules robotisées et du développement de procédé 3D) permettant d'offrir des formations actualisées, répondant mieux aux exigences du marché du travail.

Le projet consiste principalement à réaménager des salles de classe et des laboratoires de l'étage 100 du pavillon A pour y recevoir les nouveaux équipements requis de même que pour offrir des espaces davantage adaptés à la formation technique en génie mécanique. L'accès au département sera modernisé. Une zone dédiée aux étudiantes et aux étudiants, incluant une aire d'exposition pour leurs projets ainsi que des espaces pour leurs effets personnels, sera créée. Des portes de grandes dimensions seront ajoutées pour faciliter la manutention d'équipements. Une salle de toilette vétuste sera également rénovée. La ventilation sera revue pour l'ensemble des locaux; certains seront même climatisés et dotés d'éléments pour le contrôle de l'humidité ambiante. Des travaux d'électricité et de plomberie seront également nécessaires pour permettre le fonctionnement des nouveaux équipements.

Étant donné leur ampleur et l'étrécissement relatif du calendrier de réalisation possible en dehors des périodes académiques, les travaux précités ont dès le départ été scindés en deux (2) phases distinctes (la première réalisée durant l'été 2019 et la seconde planifiée pour l'été 2020) afin d'en atténuer les impacts au niveau des activités pédagogiques du département dont il est ici question.

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités (PHASES I et II) ont initialement été estimés à 922 971 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 802 903,77 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01, A-02, A-04 à A-08, A-11, A-13, ME-01, ME-03, ME-06, ME-09 à ME-11, ME-14 et ME-17 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement et des ordres de changement* ci-joint pour un montant total de 34 593,51 \$;

Ordre de changement n° 2 :

- Directives de chantier A-03, A-09, A-10, A-12, A-14 à A-16, ME-02, ME-05, ME-07, ME-08, ME-12, ME-16, ME-18 à ME-20 et S-01 à S-05 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement et des ordres de changement* ci-joint pour un montant total de 33 782,91 \$;

Ordre de changement n° 3 :

- Directives de chantier ME-04, ME-13, ME-15 et ME-21 rév.1 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement et des ordres de changement* ci-joint pour un montant total de 20 253,06 \$.

À la suite de ces trois (3) ordres de changement, le montant total révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est pour le moment de 891 533,25 \$. Le pourcentage de dépassement de coûts représente donc (à la fin de la PHASE I du projet) 11 % de la valeur du contrat original soit 88 629,48 \$.

Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

CONSIDÉRANT que les travaux de la PHASE I du projet sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement final et la libération de la retenue contractuelle de 10 % de la PHASE I du projet de réfection et d'aménagement des laboratoires du Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski à l'entrepreneur responsable des travaux, et ce, **dès que ce dernier aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire**. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 74 578,38 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec).

20-04.08 – NOMINATION AU POSTE DE RÉGISSEUR GÉNÉRAL AUX TERRAINS, BÂTIMENTS ET APPROVISIONNEMENT : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le 28 janvier dernier, le comité exécutif a procédé à la création d'un poste de régisseur général aux Terrains, bâtiments et approvisionnement (CE 20-01.06).

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée en janvier. Le comité de sélection créé conformément à l'article 11.4 e) de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) procéda ensuite à des entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT le nouveau poste à pourvoir;

CONSIDÉRANT les règles de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de monsieur Gill Blais au poste de poste de régisseur général aux Terrains, bâtiments et approvisionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 18 h 30.

président

secrétaire d'assemblée